

## Compte rendu de l'audio-conférence DRFIP67 du 7 avril 2021

### L'état des lieux dans le Bas-Rhin du 6 avril : Sur 1347 agents recensés

- Agents présents : 642
- Agents absents : 335
- Agents vulnérables en Asa : 9
- Agents en septaine : 5
- Agents en Asa « autres situations » : 41
- nombre de télétravailleurs : 215 agents dont 61 nomades

1 nouveau cas COVID, a été recensé portant le nombre de cas positifs à 102 depuis le début de la pandémie. La réouverture de la trésorerie de Soultz sous forêt s'est effectuée le 25 mars et l'état de santé de l'agent est correct.

L'audio conférence du jour portait essentiellement sur les mesures renforcées à compter du 3 avril et sur les dernières consignes ministérielles.

Le **télétravail** doit être renforcé pour tous les agents dont les fonctions le permettent, par une augmentation significative du nombre de jours de télétravail (selon les besoins du service).

### **La situation au 31 mars concernant le matériel :**

53 % des agents sont équipés en télétravail

152 demandes sont en attente de traitement,

La commande qui devait être livrée entre novembre et mars a été reportée au mois de juin,

Tous les collègues qui avaient demandé un écran supplémentaire ont été livrés.

## **Asa pour garde d'enfants :**

Des autorisations spéciales d'absence (ASA) sont accordées aux agents dont les missions ne sont pas télétravaillables pour garder de leurs enfants.

Pour les parents qui sont équipés et qui ont des petits enfants (crèche-maternelle-primaire) peuvent également bénéficier d'Asa,

Les parents dont les enfants sont dans le secondaire effectuent leurs missions en télétravail.

Les demandes d'Asa doivent être adressées au chef de service qui doit tenir compte de la situation individuelle de chaque agent et des impératifs de continuité du service.

## **Planning de congés et congés scolaires :**

Une consigne va être transmise aux chefs de service afin qu'ils revoient les plannings de congés.

Les agents avec enfants seront priorisés.

Les agents qui avaient prévu des congés doivent les prendre. La direction indique qu'il n'est pas possible d'annuler ses congés pour prendre des Asa garde d'enfant.

Concernant la date limite de report des congés 2020 et en attendant d'avoir des consignes nationales, la direction étudiera au cas par cas les situations, peu d'agents doivent être concernés par ce report.

## **Accueil des stagiaires B :**

17 agents sont concernés. Il n'y a pas de changement concernant la date d'arrivée prévue le 12 avril.

Ils seront accueillis par leur chef de service.

Leur formation se déroulera en compagnie d'un tuteur. Ils n'ont pas vocation à télétravailler.

Des stations d'accueil sont prévues mais pas encore déployées.

Les agents qui sont dans l'obligation de garder leurs enfants pourront bénéficier d'Asa.

## **Aménagement pour l'accueil dans les SIP :**

La campagne IR commence le 8 avril. Dans chaque accueil une jauge sera définie et des affiches avec les consignes vont être déposées.

L'accueil physique se fera exclusivement sur rendez-vous. Tous les sites bénéficieront de vigiles ainsi que de vacataires pour rediriger les contribuables.

Un accueil de premier niveau sera mis en place et les agents seront chargés d'apporter des réponses aux questions simples.

Comme l'an passé, l'EDR, le PCR, la DAJC apporteront un soutien téléphonique et e-contact au SIP.

## **Prime de restructuration des services :**

Elle est automatique et l'agent n'a pas à formuler la demande.

Une note du 2 septembre 2019 indique que c'est le service RH local qui dispose de toutes les informations pour attribuer la PRS, elle est effective dès l'installation dans la nouvelle structure.

## **Site de Neudorf (rue simonis) :**

La fermeture de la cantine est envisagée suite à la baisse de la fréquentation, mais l'Alsacienne de Restauration pourrait proposer des paniers repas. La direction va se renseigner sur la subvention attribuée ou non des paniers.

## **Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'équipe locale :**

→ [cftc.drfip67@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.drfip67@dgfip.finances.gouv.fr)